



Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Mai 2015

Nom du produit: Plasticrète Part B

Page: Page 1 de 7

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur du produit:

Nom commercial: Plasticrète Part B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la substance/du mélange: Résine par coulée

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Esprit Composite

22, Rue Gassendi

F-75014 Paris

France

Téléphone: Tel: +33 1 4044 4797

Téléfax: Fax: +33 1 4044 4951

Site web: www.espritcomposite.com

Adresse e-mail: contact@espritcomposite.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence: Orfila (INRS): +33 1 4542 5959

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique: Acrylic Resin Solution

Composants dangereux: Remarques : Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours.

Conseils généraux:

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation:

Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.



Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Mai 2015

Nom du produit: Plasticrète Part B

Page: Page 2 de 7

En cas de contact avec les yeux:

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Garder tranquille.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement:

La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Eau
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés:

Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de substance ou mélange:

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: La combustion produit des fumées irritantes.

5.3 Conseils pour les pompiers :

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles:

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.



Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Mai 2015

Nom du produit: Plasticrète Part B

Page: Page 3 de 7

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections:

Référence à d'autres sections:

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conseils pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène:

Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun:

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Stable à température et pression ambiantes normales.

Autres données:

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s):

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.



Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Mai 2015

Nom du produit: Plasticrète Part B

Page: Page 4 de 7

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique:

Système efficace de ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Ne pas porter de lentilles de contact.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Mesures de protection:

Éviter le contact avec la peau.

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect:	liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	légère
Seuil olfactif:	non déterminé
pH:	5-8.5
Point/intervalle d'ébullition:	100 °C
Taux d'évaporation:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Densité:	1.035 g/cm ³ (25 °C)
Masse volumique apparente:	non déterminé
Solubilité(s)	
Solubilité dans d'autres solvants:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Décomposition thermique:	Méthode: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité dynamique	480 - 630 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	non déterminé
Propriétés explosives:	Non applicable
Propriétés comburantes:	Non applicable
<u>9.2 Autres informations</u>	
Tension superficielle:	non déterminé
Point de sublimation:	Non applicable



Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Mai 2015

Nom du produit: Plasticrète Part B

Page: Page 5 de 7

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique:

Stabilité chimique:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Réactions dangereuses:

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter:

Conditions à éviter:

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter:

Acides
Bases
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale:

Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:



Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Mai 2015

Nom du produit: Plasticrète Part B

Page: Page 6 de 7

Toxicité pour les poissons:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:	Remarques: Donnée non disponible
<u>12.2 Persistance et dégradabilité</u>	
Produit:	
Biodégradabilité:	Remarques: Donnée non disponible
<u>12.3 Potentiel de bioaccumulation</u>	
Produit:	
Bioaccumulation:	Remarques: Donnée non disponible
<u>12.4 Mobilité dans le sol</u>	
Mobilité dans le sol:	Donnée non disponible
<u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	
Produit:	
Evaluation:	Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
<u>12.6 Autres effets néfastes</u>	
Produit:	
Information écologique supplémentaire:	Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit:	En accord avec les réglementations locales et nationales. Le récipient vide est dangereux. ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.
Emballages contaminés:	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales de recyclage pour leur élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et



Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Mai 2015

Nom du produit: Plasticrète Part B

Page: Page 7 de 7

d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII): Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59):
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV): Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non applicable

SECTION 16. Autres informations

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation:

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.